

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2008008**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : 51 bis rue Sadi Carnot : acquisition d'un terrain, cadastré U n° 51, appartenant aux Consorts FERRAND-MOLTON.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de la commune d'Aubervilliers en date du 5 février 2008,

Vu la lettre des Consorts FERRAND-MOLTON du 11 février 2008,

Vu l'avis des services de France Domaine du 21 février 2008,

Considérant les entités foncières dont la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'Aubervilliers d'acquérir ce terrain afin éventuellement d'installer 5 à 7 classes de maternelle dans le secteur du fait de l'évolution des effectifs scolaires,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article 1<sup>er</sup> : Décide d'acquérir le terrain situé 51 bis rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U n° 51, appartenant aux Consorts FERRAND-MOLTON.

Article 2 : Dit que l'acquisition s'effectuera au prix de 92.000 €, libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2111-824.

Le Maire